

Au Parlement, on n'est pas toujours félines pour l'autre

Bienne Un postulat de Susanne Clauss a provoqué de vives réactions au Conseil de ville jeudi soir, en deuxième partie de séance. L'élue socialiste souhaite en effet lutter contre la propagation des chats.

Julie Gaudio

Après les deux objets soumis par le Conseil municipal au Conseil de ville jeudi soir, les élus ont débattu de plusieurs interventions parlementaires. Parmi elles, celle de Susanne Clauss a suscité de vives discussions émotionnelles. L'élue socialiste a en effet déposé un postulat pour «endiguer la misère des chats». Afin d'y remédier, elle souhaite rendre obligatoire la castration et l'implantation de puces électroniques chez tous les félins.



Pour éviter la propagation des chats errants, Susanne Clauss souhaite rendre la castration des félins obligatoire.

Pixabay

”
Calmez-vous!
Il s'agit de chats,
pas d'êtres
humains.

Benedikt Loderer
Président du Conseil de ville

«La misère des chats est de plus en plus grande, et personne ne s'en préoccupe. Il faut un cadre légal», défend-elle en introduction. «Pour éviter une reproduction excessive des animaux, la castration est une mesure appropriée et elle doit devenir une obligation inscrite dans une loi.»

En outre, estime-t-elle, ajouter une puce constituerait une formalité. «Pour les chiens, cela se fait déjà automatiquement. Ils sont annoncés auprès des

Communes. Faire de même pour les félins serait assez simple.»

Propriétaire de chats, Josefine Stolz (PSR) conteste l'une des deux mesures envisagées par Susanne Clauss. «Je comprends que les chats qui rôdent posent de grands problèmes», commence-t-elle. «Toutefois, je considère qu'instaurer une obligation de castrer tous les chats est une atteinte à la liberté de l'animal. Chaque propriétaire devrait être sensibilisé à ce pro-

blème. Nous ne devons pas faire porter à nos bêtes l'irresponsabilité des humains.»

Abondant en son sens, Mohamed Hamdaoui (Le Centre) encourage Susanne Clauss à modifier son postulat. «Mettre une puce sur les félins pour identifier les propriétaires et les responsabiliser a du sens. Mais pas la castration. Je te suggère de retirer ce deuxième point pour que la majorité puisse te suivre», lui glisse-t-il. Les débats poursuivent entre les pro-

chats, les anti, les pro-castrations, les contre, etc. Au point d'en énerver certains. «Nous discutons depuis plus d'une demi-heure de sujets sur lesquels nous n'avons rien à dire et qui ne peuvent pas être réglés par la Ville. Adoptons ce postulat, on a assez perdu de temps!» s'indigne Daniel Suter (PRR).

Pas du ressort de la Ville

Mais Susanne Clauss ne lâche pas l'affaire et remonte à la tribune. Des élus libéraux-radicaux

scandent «la Ville n'a aucune compétence!» Le président du Conseil de ville, Benedikt Loderer, tente d'apaiser les tensions. «Calmez-vous! Il s'agit de chats, pas d'êtres humains.»

La directrice de l'Action sociale et de la sécurité, Natasha Pittet, parvient finalement à prendre la parole pour défendre la position du Conseil municipal. Elle ne cache pas sa surprise face au débat émotionnel auquel elle vient d'assister, tout en livrant son point de vue. «Chaque propriétaire est responsable de castrer son animal. Enfin, est-on vraiment propriétaire de son chat ou est-ce l'inverse? Disons que la personne qui le nourrit doit veiller à son bien-être», relève-t-elle.

Ensuite, malgré le «rapport long comme le bras d'une juriste» que Susanne Clauss lui a déposé pour prouver que les Communes peuvent intervenir en la matière, Natasha Pittet rejette l'argument juridique. «Il semblerait que votre juriste ne soit pas une spécialiste en la matière», lance-t-elle. Et de s'expliquer: «Je suis d'accord sur le principe, car je trouve que ce serait une bonne chose d'instaurer une puce obligatoire. Toutefois, cette compétence demeure celle de la Confédération ou des Cantons. Elle peut être déléguée aux Communes, mais ce n'est pas le cas dans le canton de Berne. Si cela change, alors nous pourrions réfléchir à un règlement. En attendant, nous ne pouvons rien faire de plus.»

Le postulat a finalement été adopté et radié du rôle par 30 voix contre 24. L'affaire est ainsi considérée comme réglée et classée, au grand dam de Susanne Clauss.

EN BREF

Toutes les roses dans le même panier

PS Grand Chasseral A bout touchant. Une formalité à venir, même. Le vendredi 3 mai, du côté de Cortébert, les socialistes du Jura bernois entérineront la fusion inédite entre le PSJB et Ensemble socialiste. La section tramelote du PSJB était, ce vendredi soir, la dernière à voter alors que toutes les autres s'étaient déjà montrées favorables à ce regroupement des forces. Et elle a dit oui, à une large majorité, avec plus de 80% d'avis positifs. Plus tôt ce mois, ES et les groupes neuvevillois, valbirsien, tavannois et erguélien du parti à la rose s'étaient déjà prononcés. Le PS Grand Chasseral est donc sur les rails. *dsh-jga*

Traversée du village en chantier

Tramelan Dès le mardi 2 avril, l'Office des ponts et chaussées procédera à la poursuite des travaux de réfection et d'amélioration de la chaussée cantonale pour le tronçon situé entre la Grand-rue 46 à 88. Divers réseaux souterrains seront assainis. Le chantier s'achèvera en principe en octobre prochain. Un régime de circulation alternée réglée par feux lumineux sera mis en œuvre. La Municipalité instaurera dans un premier temps un régime de restriction de circulation (bordiers autorisés) pour le quartier des Dolaises et le secteur de la rue du Plan-chemin des Sources. *c-mpr*

Trafic perturbé aux Pontins

Saint-Imier Des travaux d'entretien de certains tronçons auront lieu, dès lundi 25 mars à 7h, dans le secteur de la Certière aux Pontins, entre la route cantonale Saint-Imier - Val-de-Ruz et la limite du territoire municipal de Saint-Imier avec Sonvilier. L'accès aux fermes et aux habitations dans ce secteur sera toujours possible, mais uniquement pour les bordiers. La durée des travaux est de six semaines environ. *c-mpr*

Le chemin de la Chapelle en travaux

Moutier Les travaux pour stabiliser l'affaissement du bord droit de la voie montante située au chemin de la Chapelle vont démarrer en principe dès le mardi 2 avril et dureront environ cinq mois, comme indiqué dans «La Feuille officielle d'avis du district de Moutier». Ces travaux vont nécessiter la fermeture complète de la rue et une déviation sera mise en place. Les accès piétons seront garantis en tout temps. Les riverains du chemin de la Chapelle et de Crêt de-la-Rive pourront néanmoins accéder à leur propriété tout en se conformant à la signalisation qui sera mise en place. *c-ajr*

Les Fontenayes touchés par une épidémie de gastro-entérite

Saint-Imier A ce jour, 14 résidents et deux collaborateurs sont tombés malades.

Depuis jeudi, la Résidence des Fontenayes, à Saint-Imier, est confrontée à une épidémie de gastro-entérite (norovirus), peut-on lire dans un courrier envoyé vendredi par le Réseau de l'Arc. Il n'existe aucun médicament ni vaccin préventif, mais il s'agit d'une maladie bénigne qui guérit spontanément après deux à trois jours sans aucun effet à long terme sur la santé, précise encore le communiqué.

Le norovirus, agent infectieux responsable, demeure actif dans les selles et les vomissements pendant plusieurs jours. A ce jour, 14 résidents et deux collaborateurs ont été touchés.

Il a été possible de prévenir la transmission de ce pathogène avec différentes mesures de prévention et additionnelles qui ont d'ores et déjà mises en place également pour les résidents et les collaborateurs qui ne sont pas infectés.

Les visites des proches ne sont pas interdites, mais elles sont limitées. Au préalable, ils doivent s'annoncer par téléphone auprès de l'équipe soignante. En effet, ce virus est très contagieux et se transmet de personne à personne par contact direct et des mesures d'hygiène strictes sont en vigueur pendant cette phase aiguë de l'épidémie. *c-mpr*

Nouvelle tête à la Fondation Battenberg

Bienne Markus Gerber succède à Jean-Daniel Pasche à la présidence.

Jean-Daniel Pasche a transmis récemment le flambeau de la présidence à Markus Gerber lors du récent conseil de fondation du 18 mars 2024, a indiqué l'entreprise spécialisée dans l'intégration professionnelle et la formation.

Le départ de Jean-Daniel Pasche, membre du conseil de fondation depuis 1996, avait été planifié depuis un certain temps, puisqu'il avait annoncé sa retraite en 2021, et donc son retrait professionnel à la présidence de la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH). Cette décision incluait également son retrait en tant que président de longue date de



Jean-Daniel Pasche (à gauche) a transmis le flambeau à Markus Gerber, à la tête de la Fondation Battenberg.

idd

la Fondation Battenberg, poste qu'il occupait depuis 2009. Son successeur, quant à lui, a été directeur de la fondation pendant 14 ans, jusqu'à l'automne 2023. A noter encore l'arrivée

au sein du conseil de fondation de Thomas Schneider, directeur du BBZ-CFP Biel/Bienne, et d'Alain Guillaume, chef du département administratif de la FH. *c-ajr*